

Les langues supplémentaires dans le curriculum

[Recommandation CM/Rec 2022\)1 du Conseil de l'Europe sur l'importance de l'éducation plurilingue et interculturelle pour une culture de la démocratie](#)

Mesures

b. iii. faire en sorte que les lignes directrices des programmes-cadres et curriculums offrent aux élèves et aux étudiants la possibilité de développer, idéalement dans au moins deux langues en sus de la/des langue(s) de scolarisation, les compétences nécessaires pour prendre part à une communication orale et écrite authentique et graduellement plus complexe, et que tous les efforts nécessaires soient déployés pour assurer la certification de ces compétences.

b. v. réfléchir aux hiérarchies linguistiques traditionnelles et s'efforcer de diversifier l'offre de langues.

De quoi s'agit-il ?

La « langue supplémentaire » est un terme générique qui désigne toute langue qu'une personne apprend en plus de sa ou de ses langues familiales (Rec. Définition, 3.h). Ces langues sont souvent appelées « langues étrangères » ou « langues régionales », mais l'expression « langues supplémentaires » peut prêter à confusion dans des sociétés plurielles. Il est important que les élèves acquièrent dès le plus jeune âge des compétences dans au moins deux langues en plus de la (des) langue(s) de scolarisation – ainsi que dans leur langue d'origine, si celle-ci est différente. Les systèmes éducatifs devraient également proposer l'enseignement d'autres langues que l'anglais, afin de soutenir un véritable développement du plurilinguisme.

Pourquoi est-ce important et que peut-on faire ?

Les systèmes éducatifs devraient promouvoir la diversité linguistique et culturelle ainsi que l'apprentissage de plusieurs langues, envisagées comme faisant partie d'un répertoire linguistique intégré et comme base d'une culture de la démocratie en Europe. Ils devraient veiller à ce que les compétences déjà acquises par les élèves soient reconnues et valorisées à chacun des stades successifs de l'enseignement. Tous les élèves, y compris ceux engagés dans des filières professionnelles, devraient avoir accès à plus d'une langue supplémentaire. Les autorités devraient examiner de manière critique l'éventail des langues proposées, en tenant compte des priorités nationales, des contextes locaux et des langues des pays voisins. Elles devraient fournir aux parents et aux élèves des orientations concernant les choix linguistiques, y compris en ce qui concerne les présupposés relatifs à l'utilité ou à la facilité des langues. Les programmes devraient être fondés sur le CECR. (Rec. 2022, b. iv & v)

Ressources du Conseil de l'Europe pour les concepteurs des politiques et les décideurs

Ressource 1 : [Cadre européen commun de référence pour les langues : Apprendre, enseigner, évaluer - Volume complémentaire](#)

Le Volume complémentaire du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) actualise et enrichit le CECR de 2001, qui établissait une base commune pour l'élaboration de programmes, de référentiels curriculaires, d'examens et de manuels pour l'enseignement des langues, en favorisant la cohérence entre curriculum, enseignement et évaluation. Il comprend l'ensemble complet des descripteurs actualisés et enrichis, qui se substituent à ceux publiés en 2001. Ceux-ci couvrent désormais également des domaines tels que la médiation, l'interaction en ligne, la compétence plurilingue et pluriculturelle, ainsi que les compétences en langue des signes. Le Volume complémentaire propose une vision de l'apprentissage et de l'usage des langues dans laquelle les apprenant-es sont considérés comme des acteurs sociaux, participants actifs et responsables au sein de la société, utilisant la langue pour atteindre des objectifs pratiques et concrets et interagir de manière significative avec autrui.

- Chapitre 2 : Éléments clés du CECR pour l'enseignement et l'apprentissage

Ressource 2 : [De la diversité linguistique à l'éducation plurilingue : Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe](#)

Le Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques en Europe accompagne les États membres dans l'élaboration de politiques linguistiques inclusives favorisant la diversité linguistique, le plurilinguisme, la cohésion sociale et l'égalité d'accès à l'apprentissage des langues. Il propose des orientations pratiques pour une éducation aux langues de qualité, fondée sur des principes clairs et des valeurs démocratiques, en mettant l'accent sur une mise en œuvre efficace reposant sur une large adhésion sociale.

Voir notamment les chapitres 5 « Créer une culture du plurilinguisme » et 6 « Organiser l'éducation plurilingue »

- Le chapitre 5 explique comment agir sur les représentations sociales des langues et du plurilinguisme, et propose des moyens concrets de promouvoir le plurilinguisme au sein des systèmes éducatifs.
- Le chapitre 6 propose des démarches pour concevoir des parcours d'apprentissage diversifiés et présente des stratégies pratiques pour la mise en œuvre d'une éducation plurilingue.

Ressource 3 : [Guide pour le développement et la mise en œuvre de curriculums pour une éducation plurilingue et interculturelle](#)

Le guide traite de l'élaboration de politiques pour une éducation aux langues plurilingue et interculturelle et de l'intégration de ces approches dans l'ensemble des curriculums. Il présente les principales questions et les principes de la conception curriculaire dans une perspective plurilingue et interculturelle, et explique comment identifier, articuler et organiser de manière

progressive les contenus et les objectifs pertinents aux différentes étapes du parcours d'enseignement.

Voir notamment le chapitre 3, « Organiser un curriculum pour une éducation plurilingue et interculturelle », qui propose des démarches structurées pour la mise en œuvre d'une éducation plurilingue et interculturelle. Le guide offre également des suggestions pratiques pour l'utilisation de scénarios plurilingues afin de soutenir des parcours d'apprentissage diversifiés.

Ressource 4 : [Manifeste de motivation](#)

Le Manifeste de motivation, élaboré par le CELV, explique pourquoi l'enseignement et l'apprentissage des langues sont importants et montre à quel point la motivation est déterminante dans ce processus. Il met également en lumière les acteurs clés et les principaux facteurs qui influencent la motivation dans le cadre de l'apprentissage.

Ressources du Conseil de l'Europe pour les formateurs d'enseignants

Ressource 1: [De la diversité linguistique à l'éducation plurilingue : Guide pour l'élaboration des politiques linguistiques éducatives en Europe](#), en particulier le chapitre 6 « Organiser l'éducation plurilingue » (sections 6.5 à 6.7)

Voir ci-dessus

La section 6.5 aborde l'apprentissage des langues en classe et l'apprentissage autodirigé (pp. 97-105), comme autant de pistes de réflexion utiles aux formateurs et formatrices d'enseignantes. La section 6.7, consacrée à la diversification des méthodologies d'enseignement des langues (pp. 111-113), propose également des possibilités d'élargir la réflexion des formateurs et des formatrices d'enseignant·es sur la manière d'adapter au mieux les démarches pédagogiques aux besoins des élèves.

Ressource 2 : [Guide pour le développement et la mise en œuvre de curriculums pour une éducation plurilingue et interculturelle](#)

Voir ci-dessus

Voir en particulier les annexes III (*Éléments pour la spécification des compétences des enseignants en vue d'une éducation plurilingue et interculturelle*), IV (*Instruments et ressources pour l'élaboration et la mise en œuvre des curriculums pour une éducation plurilingue et interculturelle*), V (*Démarches et activités d'apprentissage*) et VI (*Éléments pour la prise en compte du répertoire linguistique et culturel des élèves allophones*), pages 136-175. Les tableaux et autres documents présentés dans ces annexes constituent des supports précieux pour la planification des contenus et des démarches pédagogiques des formations de formateurs et formatrices d'enseignant·es.

Ressource 3 : [Cadre européen commun de référence pour les langues : Apprendre, enseigner, évaluer - Volume complémentaire](#)

Voir ci-dessus

Voir notamment le chapitre 2 (p. 27 et suiv.) sur les aspects clés du Cadre européen commun de référence pour les langues, qui présente la vision éducative du CECR et revêt un intérêt particulier pour la formation des enseignant·es.